



Bulletin d'inscription 2019

(1 fiche par personne)

Nom – Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Portable :

Courriel :

Licence :

INDEX :

Date Naissance :

Trombinoscope : OUI NON

Tarif Couple : OUI NON

Si Oui : Nom de rattachement :

Modalités

Limite des inscriptions 31 janvier 2019

La fiche d'inscription

*Chèque, à l'ordre de **Hobby Golf** : 80 € pour un adulte, 150 € pour un couple,*

: 40 € ½ tarif (après le 30 Aout ou pour un jeune -18 ans)

La carte d'adhérent ou le sticker 2019 vous seront remis lors des entrainements ou des rencontres au cours de la saison.

Première adhésion :

Photo d'identité récente papier pour le trombinoscope et la carte d'adhérent.

LICENCE FFG 2018

- *HOBBY GOLF est enregistré sous le numéro 2567 à la FF Golf*
- *Le certificat Médical ou l'attestation de Santé sont obligatoires pour valider la licence FF Golf.*

Commande Licence FFG : OUI NON

Montant : 54.00 €

Si oui ; renseigner toutes les informations ci-dessus, adresser **un chèque spécifique de 54.00€ au nom de HOBBY GOLF** accompagné de l'un des documents (Certificat ou attestation de Santé) joints ci-dessous ainsi que la copie de votre carte d'identité si 1^{ère} inscription à la FFGolf.

Votre licence vous sera directement adressée par la Fédération Française de Golf

Adresser l'ensemble à :

Martine LOUIS, 9 Rue du Cormier, 77130 VILLE-SAINT-JACQUES

Tel. : 06 82 97 48 75 Mail : louis.martine5@orange.fr



Certificat médical

Un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du golf en et hors compétition est obligatoire et doit être fourni par :

- Les joueurs qui n'ont pas fourni de certificat médical en 2018
- Les licenciés ayant communiqué un certificat médical en 2018 et répondant positivement à au moins une des questions du questionnaire de santé.

A noter : Une fois enregistré, un certificat médical est valable 3 ans sous réserve de renouveler sa licence chaque année sans interruption, de répondre annuellement à un questionnaire de Santé et d'attester avoir répondu négativement à toutes les questions.

Comment procéder pour enregistrer votre certificat médical :

- 1- Faire compléter le coupon « Certificat médical » ci-dessous par votre médecin. Si vous utilisez un autre support que le coupon, votre certificat médical devra comporter :
 - Votre numéro de licence FFGolf ;
 - Viser la pratique du golf en et hors compétition ;
 - Dater de moins de 12 mois.
- 2- Remettez-le rapidement au bureau Hobby Golf qui a commandé votre licence.
- 3- Conservez une copie de votre certificat. Vous pourrez consulter la validité de votre licence sur le site internet www.ffgolf.org dans votre Espace licencié ; elle sera contrôlée par le club qui vous accueillera lors de vos compétitions.



CERTIFICAT MEDICAL

DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DU GOLF

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné :

M. / Mme. / Mlle. :

Licence N° :

Agé(é) de : ans, et n'avoir pas constaté à la date de ce jour de signes cliniques apparents contre-indiquant à la pratique du golf en et hors compétition.

Date :

Docteur :

Cachet du médecin ou du N° au RPPS



Questionnaire et Attestation de Santé



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



ffgolf[®]

ATTESTATION QUESTIONNAIRE DE SANTE - SPORT
(Cerfa n°15699*01).

Pour les licenciés majeurs :

Je soussigné(e) M/Mme _____ licence n° _____
_____, atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT
Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Le _____

Signature :

A remettre à votre Club ou à la ffgolf : ffgolf - Questionnaire de Santé - 68, rue Anatole France –
92 309 Levallois-Perret Cedex / Fax : 01 41 49 77 04 ou par e-mail, à l'adresse :
ffgolf@ffgolf.org

Les licenciés peuvent également compléter le questionnaire et attester avoir répondu par la
négative à l'ensemble des rubriques sur leur Espace licencié.

Document à retourner à Hobby Golf si votre certificat médical date de moins de 3 ans et si vous avez répondu « NON » à l'ensemble des questions ci-dessus..